

Privilège—M. Clark

Des voix: Bravo!

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je me réjouis de constater, à l'occasion de cette discussion sur la question de privilège, que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a au moins eu le courage de rectifier une affirmation erronée qu'il a faite. Peut-être avant la fin de la discussion, le ministre adoptera-t-il des méthodes plus adéquates qu'il ne l'a fait aujourd'hui dans le but de susciter la collaboration de la Chambre, comme l'a mentionné mon chef plus tôt en prenant part au débat.

Quand mon chef a soulevé la question de privilège, ce matin, ce n'était pas pour que le ministre vienne prononcer d'office une longue déclaration devant la Chambre. Nous savons qu'il est soumis à des modalités légales très sévères; personne ne le lui conteste. Nous avons traité de la question de savoir si les Canadiens, par le biais du Parlement et de leurs représentants élus dans un processus démocratique auquel nous souscrivons tous certainement, ont lieu ou non d'être légitimement informés sur la façon dont ils seront imposés. Voilà sans aucun doute la question au cœur du débat.

Certainement, cette question préoccupera les députés et bon nombre de Canadiens auxquels nous avons des comptes à rendre et auxquels nous devons expliquer les débours qu'ils seront tenus de faire en matière d'impôt. Je sais que beaucoup de gens m'interrogeront ainsi que bien d'autres députés sur cette nouvelle forme d'impôt qui rapportera probablement quelque 600 millions de dollars en recettes pour le gouvernement à compter de ce soir. Beaucoup vont nous demander ce que cela représente pour eux. Qu'est-ce que cela représente pour les gens, pour les personnes âgées en particulier, pour ne rien dire des veufs ou des veuves âgés qui vivent seuls, pour ces gens à la défense desquels plusieurs d'entre nous se sont déjà portés? Qu'est-ce que cette nouvelle forme d'imposition va représenter pour eux, en termes d'augmentation de la facture de chauffage? Cela, j'aimerais bien pouvoir l'expliquer aux gens quand je partirai demain, la semaine prochaine ou plus tard. Le ministre ne nous l'a pas expliqué.

Il est évident qu'il s'agit d'une mesure budgétaire et qui doit à ce titre suivre la procédure budgétaire normale, mais on refuse cette possibilité à la Chambre. Et cela, qu'il s'agisse ou non de pointillisme juridique de la part du gouvernement, va être interprété par beaucoup comme un signe d'impuissance de la Chambre et des députés à expliquer convenablement les raisons de cette imposition nouvelle.

Qu'est-ce que cela veut dire pour les gens d'une région du pays, pour ceux de la région atlantique par exemple, qui tout d'un coup vont voir relever leur facture de chauffage et qui

n'ont pas la possibilité de brûler autre chose que du fuel dans leur chaudière? Qu'allez-vous leur dire à ceux-là?

M. Corbin: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Il peut bien, le député du Nouveau-Brunswick—quelle est sa circonscription?

M. Corbin: Madawaska-Victoria.

Mlle MacDonald: Le député de Madawaska-Victoria se fiche bien des personnes âgées et des pauvres de sa circonscription, mais moi je ne m'en fiche pas.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Il s'imagine peut-être que cela n'entraîne pas d'augmentation de frais, mais je puis lui dire pour ma part . . .

M. Corbin: Dites-le au premier ministre Hatfield.

Mlle MacDonald: . . . que c'est toute une dépense pour ma mère qui vit dans l'Île du Cap-Breton.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Elle ne peut pas utiliser autre chose pour chauffer sa maison et ce sera là un fardeau de plus à supporter, comme pour des centaines de milliers d'autres Canadiens.

M. Corbin: Vous ne parlez pas de la question fondamentale.

Mlle MacDonald: Le député de Madawaska-Victoria ne semble pas comprendre la question fondamentale qui est de savoir si lui et moi ne sommes pas comptables à la population du pays des impôts qu'on lui perçoit.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Voilà la question. Si le député de Madawaska-Victoria ne comprend pas en fin de compte que le Parlement est comptable de la façon dont il perçoit . . .

M. Collenette: Parlez plutôt de la question de privilège.

Mlle MacDonald: . . . et dépense l'argent des contribuables du pays, il ne comprend alors rien au parlementarisme. J'aimerais dire au député qu'il faut tenir compte de ces choses. Mais ce n'est certes pas nécessaire avec les modalités rigoristes auxquelles le gouvernement tente trop souvent de recourir pour escamoter cette approche humanitaire qu'il devrait adopter quand il présente des mesures. Bien sûr, ce n'est peut-être pas nécessaire, mais c'est assurément la façon la plus convenable et la plus civilisée de faire les choses lorsqu'on vit dans un pays libre et démocratique où le gouvernement est comptable envers la population.